



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
 ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
 Nombre de présents : 20
 Nombre de votants : 23
 Date de convocation : 14 janvier 2021

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 du 20 janvier 2021**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt janvier, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : M. BROQUÈRES (a procuration pour M. DARRIBEYROS), Mme COUDROY (a procuration pour Mme LAPORTE), M. LAFOURCADE, Mmes REBECHÉ (a procuration pour Mme GARBAY), COURROS, M. GOSSELIN, Mme THIEBLIN, M. DAUBA, Mme ZELLER, MM. DELAS, MAULNY, Mme CHAPUIS, MM. BRUEY, FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : Mmes LAPORTE (a donné procuration à Mme COUDROY), GARBAY (a donné procuration à Mme REBECHÉ), M. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BROQUÈRES).

Un scrutin a eu lieu, M. DELAS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A

Délibération n° 4

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Modification et composition des Commissions Municipales

Considérant la demande de démission de M. DUCASSE Vincent, 4ème adjoint au Maire, acceptée par Mme la Préfète en date du 7 janvier 2021, il y a donc lieu de désigner un remplaçant au sein des diverses commissions.

En application du C. G. C. T, il est proposé de porter création et de procéder à la composition des différentes commissions municipales.

COMPOSITION des COMMISSIONS			
Vices-présidents	Prénom nom (8) dont le V-pdt	Thème VOIRIE PROPLETE FORET – ZONE RURALE AGRICULTURE – CHEMINS COMMUNAUX Thème Installations – Bâtiments	
		Liste JF BROQUERES	Liste D DEGOS
	Corinne ZELLER	Corinne ZELLER	
	Philippe GOSSELIN	Philippe GOSSELIN	
		Pascal LAFOURCADE	

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



	Julien DELAS	
	Olivier DAUBA	
	Christine CHAPUIS	
		Eric LAMOTHE
		Suppléant Philippe DUBOS

Vice-président	Prénom nom (8) dont le V-pdt	Thème EDUCATION JEUNESSE Centre de loisirs – Espace Ados Parentalité – Ecoles - Collège	
		Liste JF BROQUERES	Liste D DEGOS
	Isabelle REBECHE	Isabelle REBECHE	
		Aude PARTOUCHE-SEBBAN	
		Laurence LAPORTE	
		Vincent MAULNY	
		Corinne ZELLER	
		Stéphane BRUEY	
		Paul DARRIBEYROS	
			Dominique DEGOS
			Suppléante C. GARRIDO
Vice-président	Prénom nom (8) dont le V-pdt	Thème CULTURE – PATRIMOINE COMMUNICATION – NTIC Animations	
		Liste JF BROQUERES	Liste D DEGOS
	SOPHIE COUDROY	Sophie COUDROY	
		Paul DARRIBEYROS	
		Laurence LAPORTE	
		Corinne ZELLER	
		Julien DELAS	
		Eva GARBAY	
		Vincent MAULNY	
		Louisa HERDUAL	
			Dominique DEGOS
			Suppléante C. GARRIDO
Vices-présidents	Prénom nom (8) dont le V-pdt	Thème Vie Associative - Sport	
		Liste JF BROQUERES	Liste D DEGOS
	PHILIPPE GOSSELIN	Philippe GOSSELIN	
	PASCAL LAFOURCADE	Pascal LAFOURCADE	
		Robert FAUVEL	
		Aude PARTOUCHE-SEBBAN	
		Vincent MAULNY	
		Stéphane BRUEY	
			Philippe DUBOS
			Suppléant E.LAMOTHE

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



Vice-président	Prénom nom (7) dont le V-pdt	Thème Affaires Générales – Réglementation Sécurité – Lien gendarmerie Correspondant Défense Correspondant Anciens Combattants	
		Liste JF BROQUERES	Liste D DEGOS
	Pascal LAFOURCADE	Pascal LAFOURCADE	
		Evelyne COURROS	
		Isabelle REBECHE	
		Robert FAUVEL	
		Olivier DAUBA	
		Paul DARRIBEYROS	
		Louisa HERDUAL	
			E. LAMOTHE
			Suppléant P. DUBOS
Vice-président	Prénom nom (5) dont le V-pdt	Thème ACCESSIBILITE	
		Liste JF BROQUERES	Liste D DEGOS
	Christine CHAPUIS	Christine CHAPUIS	
		Hélène THIEBLIN	
		Eva GARBAY	
		Olivier DAUBA	
			Cécile GARRIDO
			Suppléant E. LAMOTHE
Vice-président	Prénom nom (6) dont le V-pdt	Thème Environnement-Agenda 21	
		Liste JF BROQUERES	Liste D DEGOS
	Stéphane BRUEY	Stéphane BRUEY	
		Aude PARTOUCHE-SEBBAN	
		Vincent MAULNY	
		Hélène THIEBLIN	
		Robert FAUVEL	
			P. DUBOS
			Suppléant E. LAMOTHE

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



Commission affaires sociales : Les membres de la commission Affaires sociales siègeront dans le collège des Elus municipaux au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune.

Vice-président	Prénom nom (6) dont le V-pdt	Thème Affaires SOCIALES Logement – Emploi SOLIDARITE	
		Liste JF BROQUERES	Liste D DEGOS
	Evelyne COURROS	Evelyne COURROS	
		Corinne ZELLER	
		Eva GARBAY	
		Paul DARRIBEYROS	
		Robert FAUVEL	
			Cécile GARRIDO
			Suppléante D. DEGOS

Vice-président	Prénom nom (6) dont le V-pdt	Thème Commerce Artisanat – Industrie Tissu économique	
		Liste JF BROQUERES	Liste D DEGOS
	Hélène THIEBLIN	Hélène THIEBLIN	
		Sophie COUDROY	
		Laurence LAPORTE	
		Olivier DAUBA	
		Eva GARBAY	
			Eric LAMOTHE
			Suppléante D. DEGOS

Après en avoir délibéré

Ouï l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable à la modification de la composition des différentes commissions municipales.

La présente délibération abroge et remplace la délibération n° B1 du 23 juin 2020.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.